



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 27 mai 2014

Président : Mr Cédric DAUGE

Secrétaires de séance : Mme Claudette TISSOT et Mr Yves LOMBARD

Présents : Mmes Claudette TISSOT – Josette CHAUTARD – Françoise JEANDOT – Danielle JOUSSELIN – Sylvie SAUNIER – Sandrine AUGÉAT – Francelyne BADOT –
Mrs Jean-Patrick BROUX – Michel BADOT – Vincent NICOT – Vincent CAILLET – Pierre-Jean MONIER – Yves LOMBARD

Absente : excusée : Mme Céline BESSONNAT pouvoir Sylvie SAUNIER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

La séance débute par la présentation et la visite aux membres du conseil de la nouvelle classe ainsi que la propriété PERRUSSON.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

M. le Maire rappelle que 5 matinées d'enseignement sont obligatoires dont le mercredi matin. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront gratuits pour les familles et aménagés les après-midi de 15H à 16H30 : 2 classes les lundis et jeudis, 2 classes les mardis et vendredis. Ces TAP seront encadrés par les employées en aménageant leur emploi du temps. Une 3ème personne sera recrutée en CDD (date limite des candidatures le 10 juin 2014).

Différents lieux susceptibles d'accueillir ces TAP sont à l'étude : CDI (Centre de Documentation et d'Information) de l'école, la garderie périscolaire, la bibliothèque, la salle polyvalente, le « magasin » de la maison Perrusson.

L'entreprise KEOLIS a été contactée pour les transports scolaires : les horaires devront être adaptés (pour le mercredi notamment).

Une réunion d'information est programmée le jeudi 19 juin 2014 à 20h à la salle polyvalente de Baudrières à laquelle seront conviés les parents d'élèves, les élus des 3 communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ainsi que les enseignants (Ecoles maternelle et primaire).

CONVENTION RPI :

La convention existante entre les 3 communes du RPI (Baudrières, Saint Vincent en Bresse, Saint André en Bresse) a été revue et simplifiée au cours d'une réunion entre les élus de ces 3 communes.

Concernant le ramassage scolaire, Baudrières reste la commune centralisatrice : elle paie les factures de l'entreprise retenue, en totalité, à charge pour Saint Vincent et Saint André de lui reverser leur quote-part (calculée en fonction de leur nombre d'élèves).

Elle perçoit la subvention du Conseil Général dans sa globalité et reverse dans la même proportion la part revenant à Saint Vincent et Saint André.

La commune de Saint Vincent prendra en charge les heures effectuées par l'ATSEM de Baudrières qui travaille à l'école maternelle.

La commune de Saint André versera un forfait par enfant aux communes de Baudrières et Saint Vincent pour l'ensemble des charges.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Le conseil, à la demande des services fiscaux, propose 24 noms pour la constitution de la commission communale des impôts directs.

Cette commission a pour rôle :

- de donner un avis sur la valeur locative d'une habitation suite à une demande d'urbanisme
- de classer des parcelles suite à un changement de destination
- d'informer de la construction de nouvelles structures
- de réviser les valeurs locatives des locaux professionnels.

PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE LA BRESSE :

- Commission Enfance Jeunesse : Mmes Josette CHAUTARD – Sylvie SAUNIER – Sandrine AUGÉAT
- Commission Tourisme : Mrs Jean-Patrick BROUX – Yves LOMBARD
- Commission Voirie Mrs Cédric DAUGE – Vincent CAILLET – Michel BADOT
- Commission Finances et développement économique : Mmes Claudette TISSOT – Josette CHAUTARD – Sylvie SAUNIER – Danielle JOUSSELIN
- Commission Communication : Mrs Pierre-Jean MONIER – Yves LOMBARD
- Commissions des personnes âgées : Mmes Claudette TISSOT – Françoise JEANDOT – Danielle JOUSSELIN
- Commission SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Mmes Claudette TISSOT – Sylvie SAUNIER – Mr Vincent NICOT – Mr Jean-Patrick BROUX – Mr Yves LOMBARD.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLIS (Classe d'Intégration Spécialisée) :

Monsieur le Maire présente une demande de la commune de Saint Germain du Plain concernant les frais de scolarité d'un enfant de Baudrières fréquentant cette classe spécialisée. Le Conseil accepte le versement de la somme de 74 € correspondant à la participation financière demandée.

IAT (Indice d'Administration et de Technicité) :

C'est une indemnité de compensation accordée aux fonctionnaires territoriaux (personnel administratif). Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal maintient pour cette année le coefficient octroyé en 2013 soit 3.

VALIDATION DU TEMPS PARTIEL :

Monsieur le Maire rappelle que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant.

Le Conseil Municipal accepte la mise en place du temps partiel pour l'ensemble du personnel communal tous secteurs confondus. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

REVISION DES LOYERS :

Selon l'indice de référence des loyers (IRL), les loyers des logements communaux seront révisés comme suit au 1er juillet 2014 :

- M. Daniel GANDREAU : IRL 4ème trimestre 2013 = 124.83 pour une augmentation de 0,69%
- Mme Ophélie REMETTER : IRL 4ème trimestre 2013 = 124.83 pour une augmentation de 0,69%
- M. Benoît GELEY : IRL 3ème trimestre 2013 = 124.66 pour une augmentation de 0,90%
- M. Jean-Luc GRANDJEAN : IRL 2ème trimestre 2012 = 124.44 pour une augmentation de 1,20%
- Mme Maud GILSANZ : IRL 1er trimestre 2014 = 125 pour une augmentation de 0,60%

COMMUNICATION :

Les membres de la commission communication conviennent d'une date pour se rencontrer concernant :

- l'élaboration du bulletin municipal qui sera distribué en décembre
- une réflexion sur la création du site internet officiel de la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES :

Mr le Maire informe :

- des divers courriers et annonces reçus en mairie
- de la réflexion engagée avec le président des CATM, M. Daniel CURAUT, concernant l'apposition d'une plaque commémorative du 19 mars 1962 sur proposition du bureau de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie)
- de la formation prochaine « Certiphyto » d'un ou 2 agents techniques : formation obligatoire en octobre 2014 pour pouvoir utiliser les produits phytosanitaires.

Mr Jean-Patrick BROUX informe de sa rencontre avec l'Association des Amis de la Bresse Chalonnaise qui se propose d'apposer une plaque à la porte de l'Eglise (historique de l'édifice).

Mmes Josette CHAUTARD et Claudette TISSOT font un point sur l'organisation et l'utilisation des salles (salle polyvalente et structure d'accueil) : inventaires de la vaisselle, rangement...

Les conseillers municipaux délégués au SIVOS, SICED, Syndicat des Eaux, Bassins versants (où Mr Vincent NICOT a été élu vice-président), SYDESL (dont Mr Guy LOMBARD est le 2ème vice-président), Syndicat mixte du pays de la Bresse Bourguignonne rendent compte de leur participation aux différentes réunions et en font un bref compte rendu.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 1er juillet 2014 à 20h00.

Le Maire,

Cédric DAUGE